

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2010

L'An deux mil dix, le vingt quatre novembre, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARTINEAU, Maire.

Date de convocation : 9 Décembre 2010
Date d'affichage : 9 Décembre 2010
Nombre de conseillers en exercice 14
présents 14
votants 14

Etaient présents : Mesdames BEZAULT, DECAUX, FERMÉ, TERRENERE, et SAUSSEREAU.
Messieurs BOURSE, CHESNEAU, DESJONQUERES, DUTHOO, HÉROUX, LENS, ROBERT et TARTARET formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Monique TERRENERE est élue secrétaire de séance.

- Approbation du dernier compte-rendu de conseil municipal, en date du 24 Novembre dernier.

M. MARTINEAU indique qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour, une question supplémentaire à propos des modifications des statuts du SIEIL, nécessitant une délibération de conseil municipal.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire cette question supplémentaire au présent ordre du jour.

ASSURANCES 2011

Monsieur MARTINEAU donne lecture d'un tableau comparatif établi par ses soins. Il indique que ces comparaisons seront revues avec Monsieur TARTARET. En effet, le conseil municipal souhaite obtenir les mêmes garanties, que celle du précédent contrat avec MMA. Après débat, il est passé au sujet suivant.

SATESE 37

Vu l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'extension de périmètre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
Vu la délibération de la commune de Rochecorbon, en date du 17 mai 2010, sollicitant son adhésion au SATESE 37 pour la compétence assainissement collectif,
Vu la délibération n° 2010-09-27-04 du SATESE 37, en date du 27 septembre 2010, relative à l'adhésion de la commune de Rochecorbon pour la compétence assainissement collectif,
Considérant la nécessité de se prononcer sur la modification de périmètre avant l'expiration du délai légal,
Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 20 Octobre 2010,
Entendu le rapport de Monsieur MARTINEAU,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Émet un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le comité syndical du SATESE 37, le 27 septembre 2010, comme suit :

➤ Adhésion de la commune de Rochecorbon au SATESE 37 pour la compétence assainissement collectif,

Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

AUTORISATION DE DEPENSER 25% DU BUDGET 2010, AVANT LE VOTE DU PROCHAIN BUDGET

M. MARTINEAU expose au Conseil qu'il conviendrait de l'autoriser, jusqu'à l'adoption des budgets 2011, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2010.
Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts aux budgets 2010.

BUDGET COMMUNAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur MARTINEAU informe qu'après avoir répertorié les dépenses réalisées, il s'avère qu'il est nécessaire d'effectuer certaines modifications, sur les deux budgets suivants :

BUDGET COMMUNAL : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il propose que les crédits suivants soient modifiés suivant le tableau annexé ci-dessous.

	DEPENSES	BP 2010	réalisé 2010	D.M. du 15-déc.
O11	Charges à caractère général	191 550.00	182 649.77	-4 760.00
O12	Charges de personnel	285 100.00	295 950.72	10 996.09
	Autres charges de gestion			
65	courante	84 200.00	71 691.73	-6 000.00
66	Charges financières	49 950.00	48 999.39	
67	Charges exceptionnelles	1 800.00	999.62	2 760.00
68	Dotations aux amortissements	0.00		
14	Atténuation de produits	2 000.00	0.00	
O22	Dépenses imprévues	1 496.09		-1 496.09
O23	Virement à la section d'invest.	365 096.63		
	TOTAL DES DEPENSES	365 096.63 €	600 291.23	1 500.00
	RECETTES			
70	Produits des services	74 500.00	70 920.22	
73	Impôts et taxes	342 083.00	232 110.82	
74	Dotations et participations	238 808.00	220 299.33	
	Autres produits de gestion			
75	courante	20 626.00	18 181.15	
76	Produits financiers	6.00	4.56	
77	Produits exceptionnels	3 150.00	557.14	
79	Transferts de charges	0.00		
O13	Atténuation de charges	22 000.00	23 591.18	1 500.00
	SOUS-TOTAL	701 173.00	565 664.40	
OO2	Excédent antérieur reporté	280 019.73	280 019.73	
	TOTAL DES RECETTES	981 192.73	845 684.13	1 500.00

BUDGET D'ASSAINISSEMENT : SECTION D'INVESTISSEMENT

Afin de régler une dernière facture, il est nécessaire de modifier la section d'investissement, comme suit :

Opération 18 "Nouvelle Station : Etudes"

C / 208-18 - 976 €
C / 203-18 + 976 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces ajouts et modifications de crédits.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIEIL

Monsieur MARTINEAU indique que le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire a modifié ses statuts, le 2 décembre dernier, en prenant une nouvelle compétence, l'éclairage public.

La mutualisation de cette compétence pour les communes permettra de s'engager durablement dans les objectifs d'économie d'énergie et de préservation des ressources tout en assurant à nos concitoyens, un éclairage public de qualité. Après réception de l'arrêté préfectoral validant les nouveaux statuts, les communes qui souhaiteront transférer cette nouvelle compétence au SIEIL devront délibérer de nouveau.

En application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités adhérentes au SIEIL se doivent de délibérer sur l'adoption de ces nouveaux statuts dans un délai de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification des nouveaux statuts du SIEIL, approuvé le 2 décembre 2010, en comité syndical. (Ces derniers seront annexés à l'extrait de délibération adressés en Préfecture.)

QUESTIONS DIVERSES

PRÉCISION SUR LA SUBVENTION ACCORDÉE À BOUCAN COMPAGNIE

M. MARTINEAU indique que lors de la dernière réunion de conseil municipal, une subvention de 60 €uros a été accordée à l'association Boucan Compagnie, pour l'organisation d'une soirée caritative au profit de l'A.P.F. Il serait souhaitable que cette somme soit versée avant la manifestation.

Le conseil municipal accepte cette requête, et autorise à verser cette subvention de 60 €, en janvier 2011.

INFORMATIONS DIVERSES

📅 Recensement de la population : La commune de Beaumont comptera désormais, au 1^{er} Janvier 2011, 1 161 habitants.

📅 Cérémonie des Vœux, le Samedi 15 JANVIER 2011, à 18 h, Salle de la Runcia.

📅 Prochaine réunion de Conseil Municipal, le MERCREDI 26 JANVIER 2011, à 20h.

Affiché le 24 Décembre 2010

Clôture de la séance à 22 h.